

Tourisme en Pays de l'Arbresle



L'Office de Tourisme et l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle

L'équipe de l'Office de Tourisme vous accueille toute l'année dans une maison caractéristique du Vieux L'Arbresle au 18, place Sapéon à L'Arbresle et vous conseille pour faire de votre séjour un moment réussi. Conseil, librairie, billetterie, mais aussi visite libre de l'Espace Découverte : le point de départ incontournable de vos découvertes !

La stratégie touristique du Pays de l'Arbresle

La stratégie touristique du Pays de L'Arbresle vise à rendre le territoire plus attractif et à accroître sa performance touristique, en produisant mieux, pour vendre mieux. Il s'agit ainsi, pour le territoire du Pays de L'Arbresle de se positionner :

- A court et moyen termes, comme espace de jeux et de découvertes, à la journée et en courts séjours, pour des clientèles urbaines de proximité, les habitants permanents (enjeu de fidélisation) et les clientèles de passage (enjeu d'enrichissement du séjour et de complémentarité).
- A plus long terme, comme « l'alternative rurale » de Lyon, pour les séjours des clientèles touristiques plus éloignées.

Différents axes stratégiques traduits en un plan d'actions annuel sont de nature à permettre ce positionnement :

L'axe 1 relatif à la mise en œuvre d'une organisation adaptée et une professionnalisation des acteurs touristiques,

L'axe 2 relatif à la qualification de l'offre (notamment celle en lien avec les thématiques retenues par le Territoire d'Accueil), pour la rendre attractive afin de faire du territoire un espace de jeux et de découvertes choisis,

L'axe 3 relatif au développement et à la qualification de l'accueil (Lyonnais et Beaujolais),

L'axe 4 relatif à une mise en marché efficiente (politique de prix, de produits, réseaux, partenariats avec supports de commercialisation)

[Lire le rapport d'activités tourisme](#)

La taxe de séjour, une contribution en faveur du Tourisme

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a défini une stratégie touristique, reposant sur un plan d'actions opérationnel.

Afin de conforter les moyens consacrés à cette politique, elle a décidé d'instaurer une taxe de séjour sur l'ensemble des 17 communes du territoire.

La participation des touristes séjournant sur le territoire vient ainsi compléter le financement nécessaire à la mise en œuvre des actions.

A compter du 1^{er} janvier 2019 et suite aux différentes réformes législatives, la Communauté de Communes se dote d'une plateforme de télé déclaration de la taxe de séjour pour permettre aux hébergeurs de facturer, collecter, déclarer et reverser plus simplement cette taxe.

Vous êtes hébergeurs ?

Contactez le service Tourisme au 04 74 01 68 96 pour connaître les modalités de ce dispositif.